



Succession, indivision et blocage

Par **Marana**, le **26/08/2019** à **14:17**

Bonjour, suite au décès de notre père, nous sommes deux enfants en indivision (un appartement). L'un (moi) veut vendre sa part et l'autre déclare vouloir acheter le bien mais ne fait rien pour cela depuis plus d'un an et demi, refusant d'entériner la hausse mécanique de la valeur du bien ni ne lançant aucune démarche. J'ai l'impression de n'avoir plus que la voie judiciaire pour sortir de la situation. Que me conseillez-vous? Merci. Cordialement

Par **youris**, le **26/08/2019** à **14:26**

bonjour,

ce sont les joies de l'indivision surtout quand il y a 2 indivisaires 50/50.

en l'absence d'accord amiable, il ne vous reste qu'à saisir le TGI, avocat obligatoire.

vous pouvez commencer par consulter un notaire.

salutations

Par **Marana**, le **26/08/2019** à **15:03**

Bonjour, le notaire m'avait proposé une réunion de conciliation (sans pouvoir de contrainte aucun)... je vais encore tenter cela avant le TGI... Merci de votre réponse. Cordialement

Par **youris**, le **26/08/2019** à **16:35**

vous pouvez toujours tenter une conciliation, car il vaut mieux un mauvais accord qu'un bon procès.

Par **Marana**, le **27/08/2019** à **14:09**

Merci de ce conseil! Cordialement